

10-OCT-2007

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

Traite 500 m²

C-I-L[®]
WeedOut[®] herbicide pour pelouses
ATTACH & SPRAY
CONCENTRÉ

RIEN À MESURER - RIEN À MÉLANGER
SIMPLEMENT ATTACHER ET PULVÉRISER

SUPPRIME PISSENLIT, TRÈFLE,
STELLAIRE, PLANTAIN ET
DE NOMBREUSES AUTRES
MAUVAISES HERBES
DIFFICILES À DÉTRUIRE.

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 28077 LOI P.A.

GARANTIE :

2,4-D	50 g	a.e./L
mécoprop-P	25 g	a.e./L
dicamba	4.5 g	a.e./L

(tous présents sous forme de sels de diméthylamine)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

1,25 L

Avis de modification

~~Spectrum Brands IP Inc.,~~
P.O. Box 21001,
Brantford, ON N3R 7W9
1-800-268-2806

Sure-Gro IP Inc.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : arénaire, bourse-à-pasteur, gaillet gratteron, herbe à la puce, herbe à poux, herbe aux cinq coutures, lierre terrestre, liondent d'automne, lupuline, marguerite blanche, orpin, pâquerette vivace, patience, pissenlit, plantain, prunelle vulgaire, renoncule, renouée, stellaire moyenne, trèfle, véronique.

N.B.: 1 mètre carré = environ 10 pieds carrés

MODE D'EMPLOI : Appliquer en utilisant l'applicateur d'extrémité du boyau qui est fourni. Il diluera avec précision cet herbicide concentré pour traiter 500 m² (5 375 pieds carrés) de pelouse. L'efficacité est maximale lorsque l'herbicide est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance de nouvelles mauvaises herbes. **Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles.** NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par saison. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés. Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes. NE PAS appliquer sur les étendues d'eau. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. NE PAS pulvériser directement sur les plantes ornementales ou potagères ni sur les racines exposées des arbres, ou permettre la dérive de pulvérisation de les atteindre. Ce produit peut endommager les plantes ornementales et les légumes. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales.

AVANT D'UTILISER LE PRODUIT, LIRE TOUTE L'ÉTIQUETTE POUR SE FAMILIARISER AVEC LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS.

1. Bien agiter le contenant avant de l'attacher au tuyau d'arrosage.
2. Ouvrir l'eau à sa source. La pression augmentera dans le tuyau souple car le pulvérisateur est à sa position de fermeture <<OFF>>.
3. Pour appliquer le produit, plier la patte de sécurité et tourner la soupape de contrôle dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à sa position de marche <<ON>>.
4. Pour profiter des meilleurs résultats possibles, tenir le pulvérisateur et la bouteille de niveau, et pulvériser en effectuant un mouvement de balayage d'un côté à l'autre. Pulvériser le contenu de la bouteille (1,25 litre de produit) uniformément sur 500 m² de pelouse. Pour une surface moindre, pulvériser à raison de 100 mL pour 40 m². Ne pas chevaucher les zones déjà traitées.
5. Pour pulvériser uniquement de l'eau, tourner la soupape de contrôle dans le sens des aiguilles d'une montre pour que sa flèche indicatrice soit dirigée vers la position d'arrosage à l'eau <<WATER>> sur le pulvérisateur.
6. Une fois le traitement achevé, tourner la soupape de contrôle jusqu'à sa position d'arrêt <<OFF". Fermer l'eau. Détacher le tuyau souple de l'applicateur et conserver le reste du produit dans son contenant d'origine.

Appliquer en mai, en juin ou en septembre, quand les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Contre certaines espèces, il faudra peut-être faire une autre application 3 ou 4 semaines plus tard. Ne pas appliquer par temps très chaud, très sec ou pluvieux. Ne pas appliquer sur une pelouse qui vient d'être semée avant d'avoir fait la troisième tonte.

VÊTEMENTS DE PROTECTION : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques (par exemple, en caoutchouc).

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR : Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si le pesticide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Enlever les vêtements et les laver séparément avant de les utiliser à nouveau; se laver à fond les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau, et prendre une douche. Réutiliser les gants pour l'application de pesticides seulement.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Toxique pour les végétaux terrestres à feuilles larges. Ce produit peut endommager les autres plantes à feuilles larges se trouvant à proximité de la zone traitée.

LESSIVAGE: Afin de réduire la contamination possible des eaux souterraines, le traitement est recommandé dans les régions où le sol est perméable (p.ex., sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT: Afin de réduire le ruissellement provenant des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter les applications dans des zones à pente modérée ou prononcée, à sol nu, à sol compacté ou à sol argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit une forte pluie. Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation non traitée entre la zone traitée et la rive des étendus d'eau avoisinantes.

FRÉQUENCE MAXIMALE D'APPLICATION : Deux applications par année et par site traité sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. Cela ne comprend pas les traitements ponctuels.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT: Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

PRÉCAUTIONS : Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Ne pas appliquer lorsque le temps est très chaud, très sec ou pluvieux. Avant de traiter une pelouse nouvellement ensemencée, attendre qu'elle ait été tondue au moins trois fois. Ne pas utiliser sur l'agrostide. Ne pas tondre le gazon pendant plusieurs jours après l'application. Ne pas arroser durant les 24 heures qui suivent l'application. Ne pas se servir de l'herbe coupée provenant d'une pelouse fraîchement traitée comme paillis. **CRAINT LE GEL.**

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant l'étiquette ou prendre note du nom du produit et du son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant dans du papier journal et s'en débarrasser avec les ordures ménagères.

En cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, ou pour de plus amples renseignements, composer sans frais au 1 800 268-2806. www.cilproducts.com

Ovale C-I-L® ICI Canada Inc./Lic. Spectrum Brands Canada Inc.

WeedOut® Marque de commerce déposée de Spectrum Brands Canada, Inc., utilisée sous licence.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))